

## Discours de la section Lepelletier de Paris, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la section Lepelletier de Paris, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 19-20;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19596\\_t1\\_0019\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19596_t1_0019_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

## 19

Des citoyens, au nom de plusieurs sections de Paris, demandent à être admis à la barre.

Un membre [CALON] observe que la séance doit être occupée par la discussion d'un objet majeur, et désire qu'elle y soit uniquement consacrée.

Un autre membre demande que les pétitionnaires soient entendus jusqu'au moment du grand ordre du jour.

Cette proposition est décrétée (40).

CALON : Je demande que les pétitionnaires ne soient point admis aujourd'hui à la barre. La séance doit être occupée par une discussion majeure, et je demande qu'elle soit entièrement consacrée à cet objet.

\*\*\* : Quand le grand ordre du jour sera arrivé, les pétitionnaires ne seront plus entendus ; mais jusqu'à ce moment je demande qu'ils soient tous admis (41).

## 20

La Convention nationale passe à l'ordre du jour sur une autre proposition, tendante à ce que les pétitionnaires soient tenus de se retirer hors de la salle lorsque la discussion sur l'affaire de Carrier commencera (42).

MONNEL : Je demande que, si les pétitionnaires sont admis jusqu'à l'instant de la discussion, ils soient tenus d'évacuer la salle lorsqu'elle commencera.

L'Assemblée passe à l'ordre sur cette proposition, et les pétitionnaires sont admis (43).

## 21

Les sections de Lepelletier<sup>a</sup>, de Mutius Scaevola<sup>b</sup>, de la Fontaine-de-Grenelle<sup>c</sup>, des Tuileries<sup>d</sup>, de Guillaume-Tell<sup>e</sup>, des Gardes-Françaises<sup>f</sup>, des Amis-de-la-Patrie<sup>g</sup>, des Droits-de-l'Homme<sup>h</sup>, de la Montagne<sup>i</sup>, de Brutus<sup>j</sup>, de la Halle-au-Blé<sup>k</sup>, viennent successivement applaudir aux mesures prises par la Convention nationale, dans la séance du 22 brumaire, pour assurer la tranquillité publique et le bonheur du peuple, en assurant l'exécution des lois.

La section de la Halle-au-Blé offre en même temps la somme de 9 734 L 9 s pour la construction d'un vaisseau.

(40) P.-V., L, 7.

(41) *Moniteur*, XXII, 554. *Rép.*, n° 62; *Gazette Fr.*, n° 1054; *Ann. Patr.*, n° 690; *M.U.*, n° 1349.

(42) P.-V., L, 7.

(43) *Moniteur*, XXII, 554. *Rép.*, n° 62 ; *J. Fr.*, n° 787.

Celle de Brutus lui fait hommage d'un cavalier armé pour la défense de la patrie.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces offrandes civiques, ainsi que des adresses de ces différentes sections (44).

a

La section Lepelletier est admise à la barre (45).

L'ORATEUR (46) : Citoyens Représentans, la section Le Pelletier constante dans l'opinion qu'elle doit avoir des événements qui viennent de se passer a vu d'un côté la Convention nationale lutter avec force et dignité pour le peuple, tandis que de l'autre des hommes sanguinaires s'entouraient de brigands pour les porter à de nouveaux attentats contre la souveraineté nationale.

Dans cet état de crise, les citoyens de la section Le Pelletier sont restés fermes à leur poste... Déterminés à mourir pour faire exécuter vos décrets, ils attendoient, ils désiroient celui que vous avez rendu contre les Jacobins.

Représentans du peuple ce nouveau triomphe de la liberté est d'autant plus mémorable que vous n'avez employé d'autres armes, contre des machinateurs à qui tous les moyens étoient bons, que votre amour pour le peuple.

Que cette victoire éclatante de la vérité sur l'imposture et de la probité sur le brigandage, soit le signal de la chute de tous les intrigans... que les caméléons politiques ne puissent plus changer de forme... Qu'ils conservent malgré eux la seule qui leur soit naturelle... Celle sous laquelle ils ont paru dernièrement aux yeux du peuple... Et ce sera leur supplice.

En vain voudront-ils composer leur voix et leurs gestes sur ceux de l'homme juste, parce que l'heure de son triomphe est venue ; en vain, après avoir fait précipiter dans les cachots et traîner à la mort ceux qui se plaignoient de l'oppression du gouvernement... viendront ils proposer des mesures de modérantisme et de relâchement...

Inutilement, aussi feront-ils succéder à leurs derniers discours, véritables cris de révolte et de guerre civile d'autres discours d'une expression adoucie...

Le peuple aussi sage qu'ils sont hypocrites et méchans ne tombera plus dans leurs pièges.

Citoyens Représentans, le gouvernement révolutionnaire fut longtems confié à des mains malfaisantes qui s'en servirent pour faire couler le sang de l'innocence... Mais aujourd'hui que la force et l'action de ce gouvernement réside dans

(44) P.-V., L, 7-8.

(45) *Moniteur*, XXII, 554. *Bull.*, 2 frim.; *Rép.*, n° 62; *Débats*, n° 789, 871; *C. Eg.*, n° 825; *J. Paris*, n° 62; *J. Perlet*, n° 789.

(46) C 328, pl. 1453, p. 18 signé JUSSIEU, secrétaire. *Moniteur*, XXII, 554-555; *Débats*, n° 789, 871; *Bull.*, 2 frim.; *Ann. Patr.*, n° 690; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *M.U.*, n° 1349; *Mess. Soir*, n° 826; *Ann. R.F.*, n° 61; *J. Paris*, n° 62; *J. Perlet*, n° 789.

la Convention nationale même, nous vous en demandons la continuation... Il est bien juste du moins qu'il serve à comprimer le crime et son insolente audace.

Nous vous demandons surtout de rester à votre poste et vous continuerez de mériter le nom de pères de la Patrie.

Pour copie conforme à l'original, lu et adopté dans la section Lepelletier qui a arrêté de porter la présente petition en masse à la Convention nationale.

LE PRÉSIDENT (47) : La Convention fera sentir aux hommes qui se prétendent ici sur la brèche qu'elle a autant de vigueur que nos frères d'armes ; s'ils terrassent les Autrichiens au Nord, nous les terrasserons à Paris. (*Vifs applaudissements.*) La Convention a compté sur la sagesse et l'énergie du peuple ; elle a frappé les coups que réclamait son bonheur, bien sûre qu'elle était de trouver des bras pour enchaîner le lion vorace qui voudrait le dévorer. (*Nouveaux applaudissements.*) Elle voit avec plaisir que le peuple de Paris n'égarera jamais ses frères des départements ; elle voit avec plaisir que les hommes qui ont renversé le trône, et qui détruisent tous les caméléons politiques, conserveront fidèlement le dépôt qu'ils ont reçu, la Convention nationale. (*Vifs applaudissements.*) L'Assemblée vous invite à assister à sa séance.

[Toujours le vœu du peuple est le cri de la justice. Toujours la Convention sera fidèle à ce cri. Elle suivra, au moins pour cette fois, le système de ces hommes féroces qui disoient : *On est à Paris sur la brèche, comme à Maëstricht.* Oui, les représentants du peuple imiteront le courage des soldats français, et quand ils auront assez d'énergie pour étouffer les cannibales, ils trouveront assez de bras pour enchaîner ce lion vorace qui vouloit se gorger du sang français.] (48)

On demande que l'adresse et la réponse du président soient insérées au Bulletin.

Cette proposition est décrétée.

LE PRÉSIDENT : Si la Convention veut ordonner l'impression de mes réponses, je la prie d'inviter les rédacteurs du *Moniteur* d'en tenir note, car je ne les écris jamais. (Oui, oui ! *s'écrie-t-on.*)

## b

La section de Mutius-Scaevola vient ensuite (49).

L'ORATEUR (50) : Citoyens Représentants ! La section de Mutius-Scaevola vient désavouer

(47) *Moniteur*, XXII, 554. *Bull.*, 2 frim.; *Débats*, n° 789, 871-872; *Ann. Patr.*, n° 690; *J. Fr.*, n° 787; *Ann. R.F.*, n° 61; *J. Perlet*, n° 789.

(48) *C. Eg.*, n° 825. *Ann. Patr.*, n° 690; *J. Perlet*, n° 789.

(49) *Moniteur*, XXII, 555. *Bull.*, 2 frim.; *Rép.*, n° 62; *Débats*, n° 789, 873; *C. Eg.*, n° 825; *J. Perlet*, n° 789.

(50) C 328, pl. 1453, p. 16 signé CEYRAT, président, GUILLEMIN, président adjoint, MAUGAS, secrétaire. *Moniteur*, XXII,

formellement à votre barre l'adhésion qui fut surprise le 20 brumaire vers la fin de sa séance à un très petit nombre de citoyens égarés par le langage astucieux des commissaires de la section de la Montagne.

Toujours ferme dans les principes, la section de Mutius-Scaevola, au 9 thermidor, vint la première dans votre sein, protester de son dévouement à la Représentation nationale : le 21 vendémiaire elle vint vous féliciter d'avoir abattu les tyrans, d'avoir fait succéder la justice à la terreur, et d'avoir donné au peuple une boussole, qui en dirigeant toutes les démarches doit le faire infailliblement arriver au port de la prospérité : elle vient aujourd'hui vous féliciter d'avoir par votre décret du 22 brumaire, pulvérisé la tyrannie, étouffé les germes de la guerre civile, et donné une nouvelle consistance au gouvernement républicain et démocratique, que le peuple veut et qu'il aura, malgré les efforts de ces intrigants, de ces cannibales, de ces êtres encore dégoûtants de sang, qui ne se feroient point un scrupule de perdre leur patrie, pourvu qu'ils parvinssent à se soustraire au supplice que méritent leurs forfaits.

Continuez, citoyens représentants, à poursuivre ces tigres, ces lions, qui endormis sur des monceaux de cadavres, ne doivent se réveiller que pour déchirer, pour dévorer de nouvelles victimes ; poursuivez les, quelque repaire qu'ils choisissent, qu'ils n'ayent d'autre asyle que la solitude du crime, d'autre société que les remords s'ils en sont encore susceptibles. Abandonnez les au supplice le plus terrible qu'ils puissent éprouver ; qu'ils vivent, pour nous le peuple entier jouie malgré eux d'un bonheur qu'eux seuls ne goûteront point ! qu'ils vivent pour entendre le peuple dans les transports de la plus vive allégresse, et de la plus douce reconnaissance, répéter mille fois ces cris qui déchireront le coeur, ces cris qu'ils n'ont jamais proférés que pour égarer plus sûrement leurs concitoyens : vive la République, vivent les moeurs, vive la justice, vive la Convention nationale !

L'assemblée générale de la section de Mutius-Scaevola après avoir entendu la lecture de l'adresse cidessus dont elle avoit ordonné la rédaction, l'approuve en son entier et arrête au milieu des cris souvent répétés de Vive la Convention nationale que demain 1<sup>er</sup> frimaire elle ira en masse la présenter à la Convention nationale.

LE PRÉSIDENT (51) : La section de Mutius-Scaevola a prouvé plus d'une fois, dans le cours de la révolution, qu'elle était digne de porter le nom de ce fameux Romain. Je m'honore d'avoir fait mes premières armes dans cette section.

La Convention espère que votre sagesse vous fera distinguer les hommes qui n'ont été que dans l'erreur d'avec les vrais criminels ; elle espère que vous abandonnerez les haines parti-

555; *Bull.*, 2 frim.; *Débats*, n° 789, 873-874; *Ann. Patr.*, n° 690; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *M.U.*, n° 1349; *Mess. Soir*, n° 826; *Ann. R.F.*, n° 61.

(51) *Moniteur*, XXII, 555. *Bull.*, 2 frim.; *Débats*, n° 789, 874; *M.U.*, n° 1349; *J. Perlet*, n° 789.